



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Vote du budget primitif 2025

Séance ordinaire du Lundi 14 avril 2025	<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 09	
Date de convocation : 08 avril 2025	Présents : 07	Pour : 09
Date d'affichage : 08 avril 2025	Pouvoir : 02	Contre : 00
	Votants : 07	Abst : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu accoutumé en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Guy JANSON, le Maire.

Étaient présents : M. JANSON Guy, M. CHAUVET Jean-Pierre, M. LANDANSKI Jean-François, Mme. SOMMESOUS Caroline, M. COLLOT Bernard, M. JANSON Pascal, ~~M. DRAVENY Francis~~, ~~Mme. HOCHEDÉZ Aurélie~~, M. GUERIN Xavier formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : M. DRAVENY Francis et Mme. HOCHEDÉZ Aurélie

Pouvoir : M. DRAVENY Francis a donné pouvoir à M. LANDANSKI Jean-François
Mme. HOCHEDÉZ Aurélie a donné pouvoir à M. COLLOT Bernard

Secrétaire : M. LANDANSKI Jean-François

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612- 1 et suivants et L.2311-1 à L.2311-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213 du 02/03/1982, article 7),

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2025 inclus pour le vote du budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur JANSON Guy, Le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir valablement délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- **ADOpte** dans son intégralité le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé
011	Charges à caractère général	90 350,00 €
012	Charges de personnel	49 600,00 €
014	Atténuations de produits	50 905,00 €
65	Autres charges	90 400,00 €
66	Charges financières	9 000,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
042	Opération d'ordre de transfert	8 086,11 €
023	Virement à l'investissement	450 000,00 €

Total dépenses de fonctionnement	748 841,11 €
----------------------------------	--------------

Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé
002	Résultat d'exploitation reporté	489 583,99 €
013	Atténuations de charges	5 000,00 €
70	Produits des services	3 091,00 €
73	Impôts et taxes	125 254,00 €
731	Fiscalité locale	58 800,00 €
74	Dotations et participations	56 900,00 €
75	Autres produits	18 050,00 €
76	Produits financiers	3,00 €
77	Produits exceptionnels	150,00 €

Total recettes de fonctionnement	756 831,99 €
----------------------------------	--------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé
001	Solde d'exécution reporté	13 663,75 €
16	Emprunts et dettes assimilés	41 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 500 €
21	Immobilisations corporelles	972 186,21€

Total dépenses d'investissement	1 028 349,96 €
---------------------------------	----------------

Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé
021	Virement de fonctionnement	450 000 ,00 €
040	Opérations de transfert	8 086,21 €
10	Dotations fonds divers	140 763,75 €
13	Subventions investissement	179 000,00€
204	Subventions versée	500,00 €
16	Emprunts / dettes assimilées	250 000,00 €

Total recettes d'investissement	1 028 349,96 €
---------------------------------	----------------

- **VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2025 qui est équilibré en section d'investissement recettes et dépenses à 1 028 349,96 € et en suréquilibre en section de fonctionnement pour 748 841,11 € en dépenses et 756 831,99 € en recettes.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 051-215102591-20250415-D15_2025-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au texte de délibération.

A Les Grandes Loges,
Le Maire,
Guy JANSON.

